

Les obstacles à la prise en charge des victimes de violences sexuelles en Belgique : une analyse intersectionnelle.

Auteur : Xia, Wenjing

Promoteur(s) : El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26689>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Transcription

C:\Users\Wenjing\OneDrive\Master - Criminologie\Master
2\TFE\Audio\Intervenant n°7.m4a

Moi

Alors, je me présente, je m'appelle Wenjing, je suis en dernière année de master à l'université de Liège en criminologie et je fais un mémoire sur les obstacles rencontrés par les victimes de valeurs sexuelles dans la leur prise en charge, en particulier lorsque plusieurs dimensions se croisent, individuelle, institutionnelle, structurelle. L'entretien est bien entendu confidentiel et anonymisé, et la seule personne qui sera au courant de notre échange est donc ma promotrice. Donc, pour commencer, est-ce que vous pourrez parler un peu de votre parcours, de ce que vous faites ?

Intervenant n°7

Donc au niveau de mon parcours, je suis inspecteur de police depuis 15 ans. Je suis en service enquête en mœurs et en jeunesse depuis 9 ans. J'ai commencé à X en intervention et puis j'ai fait de la proximité parce que j'étais enceinte. Et puis je suis arrivée en service enquête seulement après à X. Et depuis quatre ans, je suis à X.

Moi

Et qu'est-ce que vous faites en particulier ?

Intervenant n°7

Alors en particulier, je m'occupe de tout ce qui a trait aux mineurs, donc les violences sexuelles, les violences physiques. Je m'occupe des violences intrafamiliales aussi. Je fais les auditions vidéo filmées pour les mineurs. Donc voilà, tout ce qui est mineur, en fait, c'est vraiment mon fond commercial, comme on appelle ça.

Moi

Et vous faites beaucoup de prises en charge avec eux ou juste ?

Intervenant n°7

Alors pas de prise en charge. Moi, je m'occupe de l'aspect judiciaire. Donc une fois qu'il y a une infraction par rapport à un mineur, qu'il soit suspect ou victime, la machine judiciaire est en route. Et donc moi, je travaille à charge et à décharge pour le dossier en fait. Mais tout ce qui est accompagnement psychologique, on a un service d'aide aux victimes à la police. et c'est eux qui s'en chargent.

Moi

Ok ça va. Est-ce que vous pouvez un peu me dire si vous voyez un profil particulier, enfin un profil on va dire commun par rapport aux victimes que vous rencontrez ? Est-ce que par exemple je veux dire vous avez plus de femmes, enfin plus de filles que de garçons, vous avez plus par exemple de filles très jeunes ou de garçons plutôt vieux en termes de victimes, est-ce que vous pouvez me dire ?

Intervenant n°7

Alors, en termes de victimes, on a plus de filles, effectivement. Maintenant, quand elles sont vraies victimes, parce que. des jeunes filles, ce que j'ai remarqué, c'est que les jeunes filles commencent beaucoup plus tôt au niveau sexualité. Maintenant, on est environ à 12-13 ans. Et voilà, parfois, il y a des victimes qui crient au loup, tout simplement parce qu'elles ont une relation sexuelle et puis que les parents l'apprennent parce qu'elles sont plus jeunes. Et donc, elles font passer ça pour un viol pour justifier leurs actes. Donc voilà ça, c'est un peu plus compliqué à gérer. Au niveau des victimes, à partir de 12-13 ans, je dirais, ça commence. Maintenant, à contrario, on a des victimes très jeunes, de 6-7 ans. Et ça, c'est plus en intrafamilial généralement.

Moi

Et vous avez quand même des violences sexuelles, même à cet âge-là ?

Intervenant n°7

Oui, tout à fait. C'est plus rare. Mais ça m'était déjà arrivé plusieurs fois dans ma carrière sur 9 ans.

Moi

C'est un peu difficile de voir ça au quotidien.

Intervenant n°7

Alors au début que j'ai commencé en mœurs et en jeunesse, j'étais très agressive avec les suspects. J'étais voilà, j'étais fort impactée. Et puis j'ai eu un supérieur qui m'a vraiment appris le métier, qui m'a appris à relativiser. Donc à l'heure actuelle, malheureusement pour moi, ça c'est devenu banal. Donc après 9 ans. La seule chose qui me touche encore, c'est quand les victimes ont l'âge de ma fille qui a dix ans. Donc là, c'est fermer la porte quand on rentre, c'est un petit peu plus compliqué.

Moi

Ok, je vois. Est-ce que vous avez déjà rencontré différents obstacles, notamment par rapport aux victimes ? Est-ce que vous avez déjà vu des obstacles qui en fait bloquent leur envie de porter plainte, d'avoir une prise en charge.

Intervenant n°7

Oui, tout à fait. Les victimes ont peur de parler, ont peur de l'audition en elles-mêmes. C'est pourquoi on fait des auditions vidéo filmées. Tous les policiers ne font pas ça. Il faut une formation de deux mois et demi à Bruxelles. C'est dans une pièce, donc avec des petites caméras, avec un micro assez discret, une pièce insonorisée. Et donc on a une conversation qui est filmée, donc on n'a pas d'ordinateur. On est en civil, très important, on n'a pas d'armes. Et donc les victimes sont réticentes parce qu'elles ont peur de parler, elles ont peur des questions, elles ont peur de revivre le moment en fait. Et la technique d'audition est vraiment faite pour essayer que ça passe, les rassurer au maximum et surtout, elles ne disent que ce qu'elles ont envie de dire. On ne les force absolument à rien. Et ça, c'est vraiment le leitmotiv de l'audition vidéo filmée. Donc, quand on les rassure par rapport à ça, voilà, ça va mieux. Et toutes les victimes, sans exception, quand elles sortent du local d'audition, elles sont soulagées. Pourquoi ? Parce que cette audition, elle est filmée pour plusieurs raisons, notamment parce que c'est le DVD qui remplace la victime. Donc, en cas de jugement de fond, elles ne devront pas les témoigner. Voilà, et donc ça, les rassure. Ou alors elles ont peur des parents quand il s'agit d'un mineur, de ce qu'ils vont dire, etc. C'est pour ça qu'on entend les enfants seuls, généralement. Ou elles ont peur, dans le cas de vidéos ou de photos que ce soit diffusé parce qu'elles portent plainte. Donc ça, il faut aussi essayer de gérer. C'est beaucoup de psychologique avec les victimes. Encore

récemment, j'ai eu une jeune fille d'une vingtaine d'années, mais qui s'est fait violer quatre ans auparavant. C'est sa maman. Elle a lâché le morceau à sa maman parce qu'elle n'est vraiment pas bien. Et malheureusement, elle n'a pas voulu venir. Malgré que j'ai été prendre contact avec elle, etc. Donc voilà. Mais les trois quarts du temps, les victimes parlent assez facilement quand elles sont mises à l'aise.

Moi

Vous avez parlé du fait que vous ne prenez que les enfants, on va parler d'enfants ici à part et pas avec les parents, pourquoi ?

Intervenant n°7

Pourquoi ? Alors, parce qu'un enfant, quand je dis enfant, c'est mineur. Ils ont beaucoup plus facile à nous parler quand ils sont seuls. Parce qu'ils ont le droit d'être accompagnés d'une personne de confiance, ça c'est sûr et certain. Et on leur explique mais ils sont beaucoup plus à l'aise quand il n'y a pas l'adulte qui est derrière, parce qu'il est placé vraiment de manière stratégique derrière, pour ne pas que l'enfant ait visé avec. La parole est plus libre. Quand vous n'avez pas votre papa, votre maman qui est juste à côté, parce qu'une victime, ça reste une victime, mais peut-être qu'elle a envoyé le premier message à l'auteur et qu'elle se sent coupable. Et donc, si le parent est là, elle va se dire "je vais me faire engueuler". Voilà par exemple

Moi

C'est un peu, on va dire, une pression pour eux.

Intervenant n°7

C'est une pression pour eux, oui, tout à fait. Donc, ils ont le droit d'être accompagnés d'une personne de confiance, mais on leur explique toujours que c'est plus simple. Moi, généralement, je suis une femme. Je suis quelqu'un d'hyper sociable, de toute façon, je ne ferai pas ce métier. Ça passe vraiment super bien. Dans 99% des cas, ils ne prennent pas de personne de confiance avec moi.

Moi

Donc vous voyez quand même qu'ils n'ont pas vraiment peur de parler de tout ce qui s'est passé. Il n'y a pas vraiment de honte ?

Intervenant n°7

Il faut les rassurer. C'est vraiment la première chose à faire, c'est rassurer. Si tu es ici, ce n'est pas parce que tu as fait quelque chose de mal, c'est parce qu'il t'est arrivé quelque chose ou il te serait arrivé quelque chose. tu ne me dis que ce que tu as envie de me dire, je ne te force à rien. Donc voilà, c'est vraiment tout un travail à ce niveau-là.

Moi

Et quand vous parlez des enfants qui ont plus de mal à parler, parce que vous avez dit que la plupart du temps ça se passe bien, mais pour les enfants qui ont plus de mal à parler et qui ont plus de mal à avouer les choses, c'est pas trop compliqué pour la suite ?

Intervenant n°7

Il y a une technique d'audition pour essayer d'obtenir. Parce qu'en fait, il nous arrive d'aller chercher des mineurs en milieu scolaire, par exemple parce que, je ne sais pas, par exemple, il y a un fait de viol, une jeune fille s'est fait violer par un garçon et pendant son audition, elle va dire : "Une telle a aussi subi ça." Donc, on est obligé de vérifier. Donc, en fait, on va chercher le mineur en milieu scolaire. On lui explique seulement sur place ce pourquoi elle est là, parce qu'on veut vérifier que tout va bien et on lui amène les choses. Mais elle ne sait pas pourquoi elle est là. Donc ça, c'est vachement compliqué à faire. Et tout doucement, on amène le mineur à parler du suspect et là, ça peut se débloquer ou ça reste bloqué en disant "non, je n'ai pas envie de parler". Et dans ces cas-là, on doit arrêter l'audition. On ne peut pas continuer.

Moi

Mais n'allez pas plus loin.

Intervenant n°7

Non, on ne peut pas. On ne peut pas, parce qu'une audition vidéo filmée, c'est vraiment dans le respect du rythme du mineur. Ou alors elle va dire : "Non, je n'ai pas envie d'en parler, je veux arrêter." Et hop, on arrête. C'est comme ça, c'est la loi.

Moi

Même si elle était vraiment en danger à ce moment-là, vous avez déjà eu des cas ou plus tard, vous avez remarqué que cette personne-là est revenue, enfin pas revenue, mais.

Intervenant n°7

A décidé de parler ? Oui, tout à fait. Tout à fait, parce que ça les trotte, voilà. Après, s'il y a un blocage, moi je pose toujours une question : "S'il te serait arrivé quelque chose, est-ce que tu m'en parlerais ?" Et là, elle peut très bien dire "Non, je ne vous en parlerais pas." Donc là, on sait qu'il y a eu quelque chose. Donc après tout le travail, c'est encore de rassurer. C'est "Ben voilà, ok, tu ne veux pas m'en parler, voilà, je comprends tout à fait. Mais sache que moi, je suis inspecteur de police, je suis là pour t'aider, pas pour t'embêter, que si tu veux que mon chef puisse prendre une décision, il faudra peut-être que tu m'en parles un jour, mais voici mes coordonnées et reviens vers moi ou parle à papa, parle à maman et voilà quoi.

Moi

Et vous avez quand même pas mal de jeunes qui arrivent à en parler à leurs parents sans avoir peur des répercussions ? Parce que vous parlez des parents, mais les parents peuvent être aussi un moyen de pression pour ne pas parler, je suppose ?

Intervenant n°7

Maintenant, on a beaucoup de dénonciations des PMS des écoles aussi, de l'entourage. Oui, parrain, marraine. Un mineur qui a subi quelque chose et qui a peur d'en parler aux parents, peut-être aller se confier à un parrain, une marraine, à un voisin, à une autre amie, à l'école, un professeur. Donc on n'a pas que de l'intrafamilial non plus.

Moi

Parce que j'ai l'impression que c'est beaucoup plus simple avec les jeunes qu'avec des adultes parce que j'ai eu que des intervenants qui parlaient que de personnes adultes où il y avait vraiment beaucoup d'obstacles comme la pression sociale, comme les stéréotypes, etc. Mais j'ai l'impression qu'avec les enfants, ça ne les atteint pas vraiment.

Intervenant n°7

Au niveau de ces obstacles-là que tu viens de citer, non. Parce qu'un enfant ne va pas réfléchir comme un adulte. Un enfant, il n'est pas encore dans ce cercle sociétal où il y a la pression justement de la société. Même si on a 15, 16 ans, il y aura la

pression des copains, des copines, mais pas de la perte d'emploi, de enfin voilà ce genre de choses. Donc à ce niveau-là, je pense qu'un enfant a moins de pression, mais a contrario, un enfant a moins de ressources, il a moins de ressources pour se confier.

Moi

C'est-à-dire ?

Intervenant n°7

Alors, c'est à dire qu'un enfant, ça reste. Le cercle scolaire est très important pour une victime de violences sexuelles parce que si ça se passe en intrafamilial, fatalement, la famille, on peut la baquer. Donc après, il lui reste quoi pour un mineur ? L'école, là où il ne passe pas la plupart de son temps quand il est chez lui, c'est à l'école. Donc là, il faut vraiment un éducateur, une personne de confiance, ou que les personnes remarquent quelque chose, et voilà quoi. Donc c'est plus facile au niveau de l'école, généralement.

Moi

Et il arrive aussi que l'école devient un obstacle pour eux, pour essayer d'en parler ?

Intervenant n°7

Non, je n'ai pas eu au contraire, c'est vraiment une ressource, l'école, parce qu'il y a des éducateurs, un professeur qu'on aime bien, le centre PMS.

Moi

Mais plutôt avec la pression des camarades.

Intervenant n°7

Ça, peut arriver. Ça peut arriver. Maintenant, une victime qui a besoin de parler, elle parlera.

Moi

Ah oui ?

Intervenant n°7

Que ce soit n'importe qui.

Moi

Même si, imaginons, c'est le papa ou la maman qui commet des actes horribles, c'est plus facile pour eux ?

Intervenant n°7

C'est plus facile dans quel sens ?

Moi

Je veux dire, c'est quand même, ils arrivent quand même à s'ouvrir aux autres malgré.

Intervenant n°7

Il faut. Oui, oui, quand c'est trop. Quand ils ont vraiment le point de non-retour.

Moi

Ils n'ont pas peur des répercussions pour plus tard, c'est-à-dire peut-être briser la famille ou, par exemple, devoir être mis dans un. Comment on appelle ça encore ?

Intervenant n°7

Un centre.

Moi

? Un centre, oui.

Intervenant n°7

Si, ils en ont peur, concrètement, ils en ont peur. Mais la pression qu'ils ressentent, et le mal-être qu'ils ressentent est plus fort que ça. Maintenant, clairement, ils se posent la question si c'est papi ou papa qui a touché, on leur pose toujours une question, enfin, qu'est ce que tu voudrais qu'il se passe maintenant ? Ben, je veux pas que papa aille en prison, alors là, compliqué. Écoute, on va essayer que ça ne se reproduise plus. C'est mon là, on renvoie la balle égoïstement. On dit c'est mon chef qui va prendre une décision par rapport à ça. Donc c'est quelque chose qui pourrait arriver, mais on n'y est pas encore.

Moi

Est-ce que vous avez quand même eu des enfants qui ont regretté d'avoir parlé parce que peut-être le papa est parti en prison à cause de ça ?

Intervenant n°7

Je n'ai pas eu de retour moi par rapport à ça. Moi, malheureusement et heureusement pour mon psychique, une fois que mon dossier est clôturé, je n'ai même pas de retour parfois.

Moi

Ah, même pas des informations ni rien.

Intervenant n°7

Non, je n'ai pas le jugement. On va parler simplement. Je n'ai pas ça.

Moi

Ok.

Intervenant n°7

Donc voilà.

Moi

Ça, c'est vraiment dommage quand même de ne pas avoir d'informations.

Intervenant n°7

Ça dépend. Récemment, pour un de mes gros dossiers sur un pédophile, là, j'ai eu un retour de la juge il y a deux semaines, comme quoi il a écopé de dix ans de prison. Donc là, j'étais contente de mon travail, mais sinon non, on n'a pas forcément de nouvelles des dossiers qu'on fait.

Moi

OK ça va. Est-ce que vous avez déjà vu des différences en fonction de l'ethnie de l'enfant ?

Intervenant n°7

Non. Des différences à quel niveau ?

Moi

Leur manière. En fait, est-ce qu'ils sont plus ouverts ? Est-ce qu'ils osent parler ? Est-ce qu'ils sont prêts en fait à aller porter plainte ?

Intervenant n°7

Au niveau de l'ethnie ? Oui. Pas du tout. Non ? Chaque enfant est différent, mais par contre, là où on voit une différence, c'est comment expliquer ça ? C'est le milieu dans lequel ils vivent. Donc, on a une famille précarisée, on va voir un enfant qui va parler d'une autre manière, même dans son langage. C'est son développement de langage. Donc là, on voit une différence maintenant au niveau de la révélation du fait non. C'est la manière dont l'aborder qui peut être différente. Et j'ai un garçon, par exemple, récemment, qui est en enseignement spécialisé par exemple. Donc voilà, lui, il n'a pas su m'expliquer de A à Z ce que papa lui avait fait. Il m'a dit "Papa m'a *****".

Moi

OK.

Intervenant n°7

Voilà la différence que je pourrais avoir, mais rien à voir par rapport à l'ethnie.

Intervenant n°7

Non, absolument pas.

Moi

C'est tellement plus simple parce que comme je vous ai dit, enfin comme je t'ai dit, j'ai eu que des intervenants qui géraient les adultes, mais c'était tellement plus compliqué, il y avait tellement de soucis, notamment avec la lenteur de la justice, avec l'ethnicité, avec la pression, la dépendance socio-économique, tout ça.

Intervenant n°7

Alors ça, au niveau de la lenteur de la justice, par contre, ça je les rejoins. Moi, je suis quelqu'un qui travaille pour la police, d'accord mais pour mes victimes. Donc, quand j'estime qu'un dossier traîne de trop, je prends mon téléphone et j'appelle le parquet. Et j'appelle le magistrat en charge du dossier. Et j'explique, voilà toujours pas de nouvelles, il faut entendre en « TAM", en technique d'audition mineure, en vidéo filmée. J'ai dit, j'aimerais entendre la victime parce que je ne peux pas lui faire d'initiative, il me faut un papier. Et donc là, à ce moment-là, ça bouge. Et donc généralement, les dossiers mineurs, ça va quand même relativement vite parce que ça reste une priorité du parquet,

notamment de Namur, quand je travaille pour le parquet de Namur. Mais parfois, il y a de la lenteur et là, c'est moi qui vais bouger les choses. Donc moi, généralement, mes dossiers, ça ne va pas vite parce que parfois ça prend des mois, mais ça ne traîne pas. Mais oui, le parquet est tellement débordé, les magistrats sont tellement débordés que oui, parfois, il faut passer des coups de fil ou envoyer des mails pour que ça bouge un peu plus vite.

Moi

Et ça peut impacter ou pas l'enfant, cette lenteur ?

Intervenant n°7

Oui, ça peut impacter l'enfant. Enfin, l'enfant, la victime, non. En ce sens qu'une fois que la victime est entendue, elle est tranquille. C'est terminé pour elle. Si elle veut un soutien, on a notre service d'aide aux victimes qui est l'assistance sociale de notre zone de police. qui lui n'est pas là pour faire une thérapie, mais qui est là pour diriger l'enfant vers tel service ou tel service ou tel professionnel de la santé. Et donc il a un soutien à ce niveau-là. Mais après l'enfant, il reparlera plus de ce qui s'est passé, c'est terminé, il est tranquille. Donc quand je parle enfant, enfant, maintenant quand on est adolescent, oui, il arrive que les adolescents se demandent, qu'ils se rendent-ils, se rendent eux plus compte des choses. Ils vont se dire mais il est toujours en liberté. Comment ça se fait ? Ce que les gens ne comprennent pas, c'est que dans notre métier, on travaille, on fait des suites d'enquêtes et en fait, on essaie de constituer un dossier. Et en tout dernier, on entendra le suspect, mais vraiment en tout dernier. Donc parfois, ça peut prendre une semaine, 15 jours, un mois, 2 mois, 3 mois. Voilà, parce qu'on a des téléphonies à faire, parce qu'on a 10 auditions à prendre de témoins pour essayer de comprendre, et cetera. Et vraiment tout dernier suspect. Donc un adolescent va plus être impatient, oui. Maintenant, la justice se rend compte de l'urgence de la situation. Si on a une victime qui est susceptible d'être encore en contact avec son suspect, ben là, on va agir beaucoup plus vite et on va tout faire pour essayer d'écarter les deux, en fait. Mais encore une fois, sur décision d'un magistrat.

Moi

Par rapport au dossier ?

Intervenant n°7

Oui, par rapport au dossier. Donc, un adolescent va plus vite se rencontrer. Donc en fait, oui, on va tout faire avec le parquet pour éviter que le suspect ne soit plus encore en contact avec la victime. Voilà, c'est la priorité. Maintenant qu'on est dans une école, c'est beaucoup plus compliqué. Si c'est une jeune fille de 16 ans, enfin je sais pas moi qui est en quatrième secondaire et que le suspect doit être en rhéto ou en cinquième secondaire, là, on va faire intervenir l'école qui va devoir prendre ses responsabilités. On ne peut pas imposer à l'école d'écarter un ou l'autre. Donc voilà, mais on essaye de gérer un maximum le fait qu'il n'y ait plus de contact.

Moi

Et par rapport, si c'est deux personnes mineures, comment ils font ? Si c'est dans la même école et qu'ils essayent de les séparer.

Intervenant n°7

Alors, jour de renvoi pour le suspect en attendant peut-être une procédure de renvoi définitif, il faut un dossier derrière. Il ne faut pas que le mineur, que le suspect ait zéro casier, entre guillemets, au niveau de l'école. Ou dans ces cas-là, c'est malheureux à dire, mais on conseille à la victime de changer d'établissement pour être tranquille.

Moi

Alors que c'est le contraire qui devrait se passer.

Intervenant n°7

Alors que clairement, c'est le contraire qui devrait se passer. Ça, c'est hyper frustrant, sincèrement, tant pour la victime que pour moi. Mais voilà, il y a certaines écoles qui sont dépendants du pouvoir organisateur aussi. Donc voilà.

Moi

Et vous avez déjà eu en fait des adolescentes où, on va dire, les parents de l'auteur lui ont fait pression pour essayer peut-être de minimiser la chose ou pas du tout ? Ou on va dire que les parents des auteurs, est-ce qu'ils sont beaucoup plus, ils sont plus, on va dire, avec l'auteur ou vraiment plus avec la victime ?

Intervenant n°7

Non, ça reste leur enfant. Un parent, enfin, moi, je suis maman, je le sais bien, même si je ne suis pas toujours d'accord avec ce que ma fille fait, mais ça restera notre enfant. Donc, tant qu'on ne prouve pas aux parents par A plus B que c'est leur enfant qui est le problème, ils vont rester du côté de leur enfant. Maintenant, le problème en mœurs, c'est toujours la parole de l'un contre la parole de l'autre. Sauf s'il y a des témoins totalement objectifs, ce qui est hyper rare, ou alors des fluides. Je vais parler crûment de l'ADN. Là, voilà. Mais sinon, ça reste tout un travail d'enquête de moralité. Donc, on va aller chercher chez le suspect s'il n'y a pas eu des faits précédemment qui y ressemblent. Est-ce qu'il a déjà eu des problèmes ? Est-ce qu'il est connu de la justice ? Et en grattant un peu, on se rend peut-être compte tout compte fait à l'école il y a deux ans, il a eu trois jours de renvoi parce qu'il était dans les toilettes des filles, j'invente, mais voilà. Donc si on n'a pas de témoin objectif, si on n'a pas de fluide corporel, ça reste la parole de l'un contre la parole de l'autre. Donc c'est l'enquête de moralité.

Moi

Si on n'a pas vraiment de preuves, on va dire matérielles par rapport à ça, dans ce cas-là, la justice a plus tendance à croire qui dans ce cas-là ?

Intervenant n°7

La justice ne croit personne. La justice va décider de classer le dossier sans suite.

Moi

C'est problématique, ça ?

Intervenant n°7

S'il n'y a pas assez d'éléments que pour inculper le suspect, ça va être classé sans suite.

Moi

Et ce classement sans suite, est-ce que cela peut causer, est-ce que ça peut causer des répercussions sur la victime ?

Intervenant n°7

Oui, la frustration. On ne m'a pas crue. On ne m'a pas crue, je suis une menteuse, enfin la police. Parce qu'ils ont tendance à oublier

que c'est un magistrat, le parquet, qui prend les décisions, mais c'est avec nous qu'ils ont contact. Donc voilà, vous ne m'avez pas cru, je vous ai dit la vérité, etc.

Moi

Et cette peur de ne pas être cru, est-ce que vous le voyez quand même quand vous faites vos entretiens audio ? Vous le filmer ?

Intervenant n°7

Oui, le TAM, ça va. Ça je le ressens pas spécialement parce que la technique d'audition est tellement particulière que je pense qu'ils n'ont pas le temps de se poser la question. Ce qu'il y a, c'est qu'on en fait, la technique d'audition, c'est du non suggestif. Donc, au lieu de dire à la victime « est-ce que tu as une activité que tu aimes faire », là elle va te répondre quoi ? Oui. "Parle-moi de l'activité que tu aimes faire." Et là, on a tout un récit dans lequel on peut travailler. Donc en fait, la technique d'audition fait qu'elles n'ont pas le temps de penser à est-ce qu'elle me croit ou est-ce qu'elle ne croit pas ?

Moi

Donc en gros, quand vous faites le TAM, vous ne parlez pas directement des faits, vous essayez de comprendre d'abord l'adolescent ?

Intervenant n°7

Alors on commence par les droits, ce qui s'appelle les droits Saldus. Donc elle a le droit d'arrêter, d'interrompre. Elle a le droit de ne pas comprendre, de poser des questions. Elle a le droit de ne me dire que ce qu'elle a envie de me dire. Voilà, blablabla. Après, on en vient à la prise de contact. Donc, « parle-moi de ce que tu aimes faire ». « Voilà, j'aime lire et j'aime faire de l'équitation ». Ok, « parle-moi de la dernière fois que tu as fait de l'équitation, du début jusqu'à la fin ». Pourquoi ? Parce qu'on va apprendre la technique au mineur. Par une activité qu'il aime faire, j'arrive au manège, je fais ça, et ça, et ça. OK. Et on l'habitue à la technique. Pourquoi ? Parce que quand on va en arriver au fait, on va lui demander la même chose. Parle-moi du moment où Georges est rentré dans la pièce jusqu'au moment où Georges est sorti de la pièce. Et puis on segmente, de plus en plus court, pour avoir un maximum de détails sans poser de questions en fait. Fermé.

Moi

C'est vraiment plus, on va dire plus calme et ça a l'air d'être beaucoup plus moins stressant pour la victime parce que je compare encore avec les adultes, mais j'ai l'impression que c'est beaucoup moins froid. On essaie vraiment de laisser la victime vraiment dans un endroit chaleureux plutôt pour qu'elle parle vraiment tranquillement. Et ça, je trouve que c'est dommage que ce ne soit pas aussi fait pour les adultes parce qu'il y a cette espèce de froideur aussi, j'ai l'impression que...

Intervenant n°7

Ça dépend. Ça dépend comment on travaille. Moi, personnellement, un enfant, c'est une technique très particulière, très encadrée pour nous, enquêteurs, mais moi, je vais utiliser pratiquement la même technique pour une adulte.

Moi

C'est vrai ?

Intervenant n°7

Oui. Parce que je suis formée aussi inspecteur Mœurs. Inspecteur Mœurs, c'est-à-dire depuis la création du Centre de prévention pour les violences sexuelles, le CPVS de Namur. Donc là, la technique d'audition qu'on nous a apprise est la même que le modèle TAM, en moins précis. Mais les questions ouvertes, voilà, la mise en confiance, etc., elle est là. Maintenant, elle est là, depuis trois ans.

Moi

Ça fait pas très longtemps.

Intervenant n°7

Depuis 3 ans à Namur, je parle à Namur, oui, sur l'arrondissement judiciaire de Namur.

Moi

Parce que moi j'ai pas entendu ça dans l'arrondissement de Liège, cette espèce de technique, de formation. Oui, parce que j'ai été aussi voir les policiers de Verviers, donc c'est pratiquement à côté de Liège et ils n'avaient pas du tout la même technique. Eux, apparemment, c'est vous devez rentrer dans le commissariat, il y a

en fait un policier généraliste qui est là et qui va vous amener vers une personne qui est en fait, qui connaît en fait le domaine des mœurs. Et voilà, c'est tout. Moi, je trouve que c'est un peu plus.

Intervenant n°7

Chez nous, on ne travaille pas comme ça. Chez nous, une victime de violences sexuelles, qu'elle soit adulte ou mineure, c'est géré par notre service à nous.

Moi

Ah oui, donc vous avez déjà eu des adultes ?

Intervenant n°7

Bien sûr. Oui, je gère aussi les adultes, je ne fais pas que les mineurs. Tout ce qui est violences sexuelles, je gère.

Moi

Ah ok. Et du coup, vous voyez quand même pas mal de différences entre le TAM d'un enfant et le TAM d'un adulte ?

Intervenant n°7

Oui, bien sûr. Un adulte, Quand on parle à un enfant, enfin, ce n'est pas naturel, la technique. C'est parle-moi de, dis-moi tout sur sa main, dis-moi tout sur son visage. Quand on va dire ça à un adulte, il nous regarde un peu bizarre, quoi. Enfin, voilà. Maintenant, niveau différence, c'est plus complet chez un adulte, fatalement. Mais il faut rassurer beaucoup plus un adulte qu'un enfant. Un enfant, voilà, on rassure et ça passe. Un adulte, avec les pressions dont tu as parlé tantôt, pression sociale, le regard, la pression économique, etc., ça, il lui ressemble beaucoup plus. Ça, c'est vrai. Maintenant, la technique, moi, j'utilise la même technique, en fait. Je suis peut-être une policière assez spéciale, mais cette formation Inspecteur Mœurs, je l'ai. C'est ma technique d'audition. Parfois, même avec les suspects, j'utilise ça, je la modifie, mais plus les questions sont ouvertes et plus on a d'éléments en fait.

Moi

Même chez les adultes, c'est filmé alors ?

Intervenant n°7

Non, non. Absolument pas. Non, là, c'est derrière un PC. Donc on doit taper. Donc ça, voilà, ça, on n'a pas le choix. Chez les adultes, on ne fait pas de vidéo filmée.

Moi

Parce que, est-ce que ça ne peut pas conduire à une victimisation secondaire dans ce cas-là ?

Intervenant n°7

On fait tout pour éviter les victimisations secondaires. C'est vraiment ma hantise moi, et en ce sens que moi, chez moi, enfin du moins dans ma zone de police, quand ils ont une un adulte qui vient se présenter à l'accueil chez nous pour des faits de violence sexuelle, je préfère toujours qu'on m'appelle et que je prenne une décision, moi, que un collègue qui n'est pas spécialisée, va faire une audition, va entendre, mais il va me manquer des éléments. Et s'il me manque des éléments, je ne sais pas travailler. Donc qu'est-ce que je vais devoir faire ? Réentendre. Et là, on a une victimisation secondaire. Là, on en a une. Donc nous, on travaille comme ça.

Moi

Vous avez déjà eu des victimes plutôt adultes qui ont été la première fois avec votre collègue, par exemple, et la deuxième fois avec vous. Est-ce que vous avez déjà senti un peu d'appréhension ?

Intervenant n°7

Oui, parce qu'une fois qu'ils espèrent, voilà, c'est tout, c'est fini, j'ai fait mon job. Si on doit réentendre les victimes par la suite, c'est une catastrophe psychologiquement. C'est oui, mais j'ai déjà tout dit à votre collègue. Oui, mais malheureusement, il me manque des détails. Un collègue qui n'est pas formé, ne va pas penser à obtenir les éléments nécessaires à l'enquête, c'est à dire, est-ce qu'il y a eu éjaculation ? Est-ce qu'il y a eu usage d'un préservatif ? Est-ce qu'il y a eu des messages auparavant, des contacts auparavant ? Tout ça, un collègue qui n'est pas formé parce qu'ils n'ont pas le temps, ils sont généralistes, donc ils n'ont pas le temps de faire ça. Je leur jette franchement pas la pierre. Mais un collègue qui n'est pas formé ne va pas poser assez de questions en fait. Et donc c'est pour ça que chez nous, ben voilà. Moi, je préfère le faire moi-même. De toute façon, un collègue qui n'est pas formé TAM ne

peut pas entendre un mineur. C'est interdit. Donc un mineur ne se présente jamais spontanément au commissariat. C'est toujours une dénonciation, un dévoilement qu'on appelle ça, d'une personne proche de l'école, etc. Donc le collègue qui est à l'accueil va prendre l'audition de dévoilement de l'adulte et après le dossier vient chez nous et c'est moi qui gère les auditions des victimes. Et dans cette optique-là, pour un majeur où le fait est vraiment grave, au niveau violences sexuelles, là c'est moi qui vais prendre le dossier dès le départ. Voilà, nous on travaille comme ça.

Moi

Et du coup, est-ce que vous avez déjà eu des soucis, je vais revenir un peu avec l'ethnicité, surtout avec les adultes, est-ce que vous avez quand même eu des différences Est-ce que c'est beaucoup plus difficile de parler avec une personne d'origine étrangère ou pas du tout ? Ce que je veux dire par là, c'est qu'on a tous en fait des normes culturelles assez différentes. Par exemple, chez les Asiatiques, c'est mal vu de parler des soucis internes. Par exemple, mon mari m'a violée, c'est un peu bizarre d'en parler, vous voyez ? Tandis que chez les Belges, on va dire que c'est un tout petit peu plus ouvert. C'est pas il n'y a pas autant de pression sociale par rapport à si elle était asiatique. Donc je ne sais pas si vous avez déjà eu des grosses différences.

Intervenant n°7

Au niveau des victimes, j'ai des collègues tumeurs comme moi, je suis tumeur, qui sont hommes. Je ne veux pas faire de préjugés, mais la religion musulmane, une femme ne parlera jamais à mes collègues masculins. En tout cas, j'ai eu la blague plusieurs fois, elle veut une femme.

Moi

Et ça, peut être un problème ?

Intervenant n°7

C'est pas si je suis disponible, c'est pas un problème. Mais je ne suis pas H24 là. Je pars en vacances trois semaines ici en août, mes deux collègues sont masculins. Maintenant, si la victime ne veut vraiment pas, on fera appel à une collègue féminine tumeur d'une zone voisine. Voilà, donc il y a toujours moyen de s'arranger, mais ça peut prendre plus de temps. A contrario, chez les

suspects, j'ai déjà eu des personnes encore une fois musulmanes, je suis vraiment désolée de le dire, je n'ai rien contre, mais qui ont refusé de me parler parce que j'étais une femme et en plus policière.

Moi

Ok, c'est...

Intervenant n°7

Et là, je passe la main. Je ne m'énerve pas, ça ne sert à rien. Le but, c'est d'avoir un récit. Donc voilà, on s'arrange.

Moi

Vous avez pas vu de victimes qui ont eu du mal à en parler, même si, on va dire, elles ont déjà fait le pas de venir à un commissariat et d'en parler. Mais est-ce que quand elles parlent un peu de la situation, est-ce que vous voyez quand même que c'est...

Intervenant n°7

Oui, c'est difficile, bien sûr, c'est difficile. Quand on subit une agression sexuelle, on n'a pas envie de se souvenir. Oui, on a envie de faire le pas parce qu'on veut que ça s'arrête ou on veut que la personne soit punie, donc voilà. Mais on n'a pas forcément envie de rentrer dans les détails. Malheureusement, pour le bien-être du dossier, si on veut que le dossier vienne à terme, il faut des détails. Donc oui, il faut aller tout doucement, rassurer. Je dis souvent "Vous savez, moi, je suis prête à tout entendre. je fais ce métier depuis 15 ans et 9 ans, je ne fais que ça, que ce que vous avez vécu, j'entends ça tous les jours. Donc utilisez vos propres mots, n'ayez pas peur des mots », tout le temps, tout le temps, tout le temps, rassurez, tout le temps. Et on finit par y arriver. Je n'ai jamais eu de victime qui m'a dit "Non, je veux pas vous donner de détails" ou "Non, j'ai pas. non, je veux plus, je veux pas." Non, ça j'ai jamais eu. On y arrive vraiment tout doucement, ça prend du temps, c'est rassurer, rassurer, rassurer. C'est énormément de psychologie, de travailler dans les mœurs, énormément d'empathie, énormément de patience et avec les victimes et avec les suspects aussi. Je vais t'expliquer. Alors, un suspect en face de toi qui a commis ce dont il est accusé, t'as envie de. C'est rien, c'est mon chat qui est. Tu n'as qu'une envie, c'est de. Et en fait, j'étais comme ça au début. Et puis mon supérieur m'a expliqué. Plus on fait preuve d'empathie avec

un suspect, plus il s'ouvre. Plus il a confiance, plus il parle. Une phrase dans mes préparations d'audition que je pose systématiquement au suspect : "Comment pouvez-vous qualifier votre enfance ?". Cette phrase, si le suspect commence à me dire : "En fait, mon enfance, elle a été vraiment pourrie parce que je me suis fait violer par mon oncle quand j'avais six ans." Il est coupable. Les trois quarts du temps, il est coupable. Parce qu'il essaie déjà de se justifier. "Ah monsieur, ça n'a pas dû être facile, franchement, ce que vous avez vécu." Et voilà, il est en confiance, super machin. "Qu'est-ce que vous avez à dire par rapport au fait ? Non, non, moi je n'ai jamais fait un truc pareil, ce n'est pas possible." Et puis on amène les éléments du dossier tout doucement. Et à un moment donné, ils sont coincés. Donc plus on fait preuve d'empathie, plus on leur fait avoir confiance en nous, c'est carrément de la manipulation, je suis tout à fait d'accord, et plus on obtient d'éléments.

Moi

Vous avez déjà eu des victimes qui croyaient vraiment coûte que coûte qu'ils n'avaient rien fait et que pour eux. Les victimes ? Des auteurs, des suspects pardon. Des suspects oui.

Intervenant n°7

Qui niaient tout ?

Moi

Mais qui niaient tout, oui.

Intervenant n°7

Ou qui. Alors, il y a une différence entre nier tout ou alors se rendre compte que ce qu'ils ont fait, c'était la normalité pour eux.

Moi

Je ne parle pas vraiment de normalité. C'était plutôt du style, moi, j'ai rien fait en moi, je suis innocent.

Intervenant n°7

Si, ça m'arrive tous les jours, ça. C'est une catastrophe. C'est tant que. Parce qu'on a un travail derrière, comme j'expliquais, on entend le suspect tout à la fin, donc si on l'entend, c'est qu'on a des éléments, un minimum. Récemment, j'ai un homme qui a

collectionné les faits de mœurs en un an, un an et demi, et j'ai fini par le mettre en prison récemment. Et lui, et encore maintenant, Et donc il est accusé de viol quand il était plus jeune sur une autre jeune fille qui elle a déposé plainte. Donc ça s'est passé quand elle avait 14 ans, elle a déposé plainte quand elle avait 30 ans suite à une thérapie. Donc les faits datent. Eh bien, le suspect, sa défense, je connais pas cette femme là. Alors là, je dis mais Monsieur, enfin elle dit que c'est vous ? Mais non, je la connais pas, je l'ai jamais vu. Donc moi, après pendant 6 mois, j'ai gratté. J'ai entendu l'entourage, j'ai présenté des panels photographiques, etc. Et c'est bien lui. Il nie toujours. Non, je ne connais pas cette femme. Or, que les éléments d'enquête, il dit qu'il n'est pas homosexuel, or que j'ai des messages avec un autre homme où c'est clairement sexuel. Non, non. C'était pour déconner, ça?

Moi

Ça, peut être lié à quoi, ce déni, on va dire ?

Intervenant n°7

Lui, chez lui, ce n'est pas une arriération mentale, mais c'est un problème mental. C'est ne pas se rendre compte vraiment de la gravité des faits et la normalisation de ses gestes. Et en fait, il est déjà en prison, mais il a peur d'y rester. Même si son avocat lui a dit A plus B, c'est mieux de dire la vérité, parce qu'un juge appréciera plus, etc. Lui, il s'enfonce tout seul, en fait, ce mec-là. Parce que mes éléments, ils sont là. Et donc ça peut être dû à ça. Après, lui, c'est un cas à part, parce que généralement, il craque à un moment donné. Il craque. Je réfléchis, mais les analyses GSM sont très parlantes dans les mœurs. La recherche d'images pédopornographiques, les liens, les messages, alors ils pensent toujours que parce qu'ils effacent, on ne retrouve rien, mais c'est faux, on retrouve tout avec nos appareils. Donc voilà, généralement, une fois qu'on leur met l'analyse GSM sous le nez, ils avouent. Ils disent oui, je ne peux pas nier. Sauf lui, il dit qu'il a reçu le GSM d'un copain et il.

Moi

Essaie de se trouver un peu des excuses.

Intervenant n°7

Oui, complètement. Mais lui, il est fabuleux. J'ai pas fini encore en danse de scénario, mais enfin voilà.

Moi

Ok, ça va. Mais tu viens de me parler un peu de la normalisation des faits sur les auteurs, mais qu'en est-il sur les victimes ? Est-ce que tu as déjà rencontré des victimes qui ont normalisé ces agressions sexuelles ?

Intervenant n°7

Je réfléchis. Normalisé. Non, mais quand ils sont très petits, ils ne se rendent pas compte que c'est mal. Quand je dis très petit, c'est cinq, six ans. Il m'a demandé de lécher son zizi. Mais voilà, papa, il fait tous les week-ends, il fait ça. Maintenant, c'est lâché dans un autre contexte chez la maman pour une raison X ou Y, et l'enfant a complètement normalisé le truc, quoi. Genre, je sais pas enfin, il va voir à la télé quelqu'un qui va lécher une glace, il va dire "Ah ben c'est comme papa me fait faire avec son zizi." Donc tu vois, à cause de l'âge, ils ne se rendent pas compte, ils normalisent un petit peu l'acte.

Moi

Mais ce n'est pas pour autant que vous n'avez pas des informations.

Intervenant n°7

Non, parce qu'à un moment donné, ça sort tout le temps. Ça sort. Je te dis, l'histoire de la télé, enfin voilà, c'est un déclic. Ou alors, ça se traduit par le comportement, un changement de comportement chez l'enfant. Il y a un changement de comportement chez l'enfant qui peut être remarqué, que ce soit par l'autre parent ou que ce soit par l'école. Et là, généralement, les professionnels vont gratter un peu. Donc, ils vont se poser la question du pourquoi l'enfant a changé de comportement. Et en interrogeant l'enfant, de manière peut-être très maladroite, l'enfant va finir par lâcher quelque chose qui fait que la procédure va se lancer. Voilà. Mais le changement de comportement chez un enfant, oui.

Moi

Et tu as déjà vu ça, enfin, la normalisation chez des adultes.

Intervenant n°7

Non, ça, personnellement, dans mes dossiers, non.

Moi

Non ?

Intervenant n°7

Non. Ça, c'est plus se voiler la face, mais j'ai une maman qui a laissé son compagnon toucher ses filles, alors qu'elle était au courant. Mais pour elle, il était infirmier, donc il les auscultait. C'est voilà, ça, c'est se voiler la face. Pour moi, ce n'est pas de la normalisation, c'est se voiler la face parce qu'elle a peur de se retrouver seule et que financièrement, elle n'allait pas s'en sortir. Mais au niveau des victimes, non. Non, adultes, encore moins. Les adultes ont beaucoup plus tendance à faire intervenir le service de police.

Moi

C'est vrai ?

Intervenant n°7

Oui, oui. Pour moi, oui

Moi

Ok, parce que je n'avais pas cette façon de penser. Je pensais qu'ils avaient plus peur pour les pressions sociales, etc. Oui, mais surtout que la plupart du temps, pour tout ce qui est violences sexuelles, c'est surtout lié aux violences conjugales. Il y a beaucoup aussi dans les violences conjugales et la plupart du temps, ils ont peur des répercussions. Il y a une normalisation aussi de la violence et tout ça fait que.

Intervenant n°7

Ça, la sphère violence intrafamiliale, effectivement, j'ai. Oui. Alors, les victimes supportent beaucoup de choses. Le cercle de la violence, il est bien présent. Ça commence par des insultes, puis ça va être un tirage de cheveux, puis ça va être casser des choses, puis ça va être isolé. Et puis là, les coups, une baffe, machin. Et puis donc ça va augmenter. Et donc la victime a peur de la séparation, a peur de se retrouver seule, a peur peut-être pour les enfants, a peur pour une maison, l'aspect financier. Mais un jour ou

l'autre, dans ce cycle de la violence, il y a un élément déclencheur qui fait qu'elle va parler. Ça peut aller très loin, comme un passage à tabac. et là se retrouvait complètement avec un bras cassé, etc. Et c'est là que la victime va se dire "Waouh, non, là ça va trop loin." Et là, la victime va nous expliquer que, outre les violences physiques, il y a eu des violences sexuelles, qu'elle disait non, qu'ils continuaient. Oui, là, dans ce sens-là, oui. Maintenant, un jour ou l'autre, elle se rend compte. Ça peut peut-être prendre dix ans, j'ai pas eu autant de temps, mais un jour ou l'autre, elle se rend compte.

Moi

Par rapport au temps aussi, parce que tu avais parlé d'une personne qui avait été violée à l'âge de 14 ans et qui avait parlé 30 ans plus tard.

Intervenant n°7

Qui en a parlé, oui. Donc cette dame a été violée à l'âge de 14 ans à plusieurs reprises par son petit copain de l'époque, qui lui en avait 22 ou 21. Donc ça reste un viol au sens même de la loi. Et en fait, cette jeune fille ne s'en est vraiment jamais remise. Je pense qu'elle a mis ça dans un coin de sa tête, un coin de son corps. Et en fait, quand elle est devenue maman d'une petite fille, elle a eu un déclic. Elle ne s'est pas sentie bien, etc. Elle n'a pas su mettre le doigt dessus. Elle a mis ça sur le dos d'une dépression post-natale, post-partum. Voilà. Et elle est allée voir un psychiatre, un psychologue, et là, sous hypnose, je pense, c'est remonté. Et là, voilà, son mal-être est remonté 16 ans plus tard.

Moi

Et ça peut être problématique pour une enquête.

Intervenant n°7

Oui, beaucoup. Parce que les personnes ne vivent plus au même endroit, donc le lieu des faits a changé. Dans ce dossier-là, j'ai gratté au niveau de la famille de la victime. J'ai dû gratter au niveau du registre national pour voir si à cette période-là, le suspect habitait bien. Donc oui, c'est plus de boulot. Mais le fait est qu'il a quand même été identifié sur le panel photographique. Donc voilà, maintenant, prouver le viol, ça, je ne l'ai pas prouvé et je ne le prouverai jamais.

Moi

Ça peut être un peu un obstacle pour essayer de porter plainte aussi, d'avoir peur.

Intervenant n°7

Le temps ?

Moi

Oui, surtout se dire qu'il n'y a plus de preuves, je ne saurais pas prouver tout ça.

Intervenant n°7

Cette femme a eu beaucoup de courage. Maintenant, elle était soutenue par sa psychologue qui lui expliquait qu'elle avait besoin d'une reconnaissance en tant que victime. Ça, c'est quelque chose que beaucoup de majeurs ont, les enfants pas, mais une reconnaissance en tant que victime, au sens même de la loi, devant un service de police.

Moi

Même si à la fin, c'est classé sans suite.

Intervenant n°7

Parfois ça suffit. J'ai une jeune fille quand je travaillais à X. Une jeune fille qui s'était fait, enfin qui disait s'être fait violer par un petit copain plus âgé. Malheureusement, voilà, on n'a pas eu spécialement d'éléments dans ce dossier. Elle continue à croiser l'agresseur de temps en temps, mais elle m'a écrit une lettre. Elle m'a écrit une lettre pour me dire : "Voilà, il est toujours en liberté, je sais que vous avez fait votre maximum, Mais maintenant que j'ai parlé, je me sens plus forte. Et je vous remercie et je veux faire le même métier que vous plus tard ». Ça, je l'ai toujours. Ça fait huit ans. J'ai toujours eu cette lettre dans un coin de mon bureau quand j'ai un coup de cafard. Je la relis. Judiciairement, on n'a rien pu faire. On a fait notre max, mais on n'a rien pu faire. Mais rien que le fait d'avoir parlé, d'avoir vidé son sac, elle était heureuse et que quelqu'un l'ait cru.

Moi

Juste croire en la personne, ça suffit parfois.

Intervenant n°7

Voilà, rassurer. Oui, je te comprends. J'entends. J'entends que ça te fait du mal. Je vois que c'est difficile. Voilà. Si je suis là aujourd'hui, c'est pour que mon chef puisse prendre une décision. Mais c'est aussi pour que ça n'arrive plus à toi ou à quelqu'un d'autre. Voilà.

Moi

Ça c'est mignon. Mais du coup, J'ai oublié ce que je voulais dire. Je réfléchis. Je ne sais plus. J'ai oublié. Tant pis. Je pense qu'on est pratiquement bon sur tout ce que tu viens de me dire. Tu m'as donné pas mal de chose. Mais c'était intéressant parce que j'ai déjà commencé à faire mon analyse qualitative et je ne comprenais pas en fait la différence entre les jeunes et les adultes. Parce que j'ai eu que des intervenants qui parlaient d'adultes. Et le fait que tu me dises que c'est beaucoup plus facile de parler avec des enfants et surtout des adolescents, ce n'est pas réellement un obstacle d'être un enfant.

Intervenant n°7

Surtout les ados maintenant, quand ils sont petits et qu'ils ne savent pas pourquoi ils sont là. Ça, c'est vachement compliqué. Parce que quand ils ont cinq, six ans et que. Attends, je demande si je n'ai pas un dossier ici. Attends, si. Donc il a cinq ans, on peut essayer une TAM. Oui, la maman vient déposer plainte parce qu'il est rentré de chez le papa avec une trace de cou sur le visage. et le petit a cinq ans. Et il a dit que papa s'était assis sur son visage, que c'était pour rire, mais qu'il avait défendu X. Elle s'appelle aussi X, la compagne de son papa. Donc, dans ce dossier-là, on nous demande d'entendre l'enfant, logiquement, mais vu que c'est la mère qui est venue déposer plainte et que les faits seraient passés chez le papa, on va devoir aller chercher le gamin de cinq ans à l'école. À lui demander s'il est d'accord de nous suivre avec un professeur généralement, on prend un prof, un éduc avec, et là on va l'avoir en audition et on va dire « si tu es ici aujourd'hui, c'est pour vérifier que tout va bien ». Voilà, mais on va essayer de l'amener à parler de papa. Donc parle moi de ta famille. Ben j'ai papa, j'ai maman, voilà, parle moi de ce que tu aimes le plus avec papa, parle moi de ce que tu aimes le moins avec papa. et là. "J'aime pas quand il est assis sur mon visage." Ah, mais parle-moi de ça. Mais ça dure. Et un enfant de 5 ans, tu ne peux pas le tenir une heure.

Une audition vidéo filmée, c'est une moyenne de 35-40 minutes. Donc tu vois dans ton cerveau, ça fait. Et donc voilà, le gamin ne sait pas pourquoi il est là, tu dois essayer de l'amener à parler du suspect. La mise en confiance est là. Parle-moi de ce que tu as à me faire. "Oh moi, hier, j'ai fait du vélo, j'adore ça. « Ah ouais, trop cool. Ah ouais, mais parle-moi de ton vélo, dis-moi tout sur ton vélo ». S'il y avait trois vélos, je devais reconnaître le tien. Dis-moi tout sur ton vélo. Ah ben, il est rouge, il y a des petites perles. Ok. Et tu vois, quand on arrivera au suspect, ben voilà, dis-moi tout sur papa qui se dispute avec X.

Moi

Est-ce que vous avez déjà eu des tumeurs qui n'avaient pas en fait la, comment je vais dire ça, l'aspect un peu psychologique, l'aspect un peu, je veux dire, qui ne prennent pas leur temps et qui sont très vite.

Intervenant n°7

Non, impossible. Impossible. Parce qu'être tumeur, il faut le vouloir. Un chef ne va pas t'imposer une allée en TAM. Il ne va pas t'imposer ça. Il faut vraiment être passionné par l'aspect humain, par l'aspect, on ne peut pas dire passionné de violences sexuelles, mais passionné par le bien-être des victimes, passionné par l'aspect psychologique des suspects, c'est vraiment une matière très particulière. D'ailleurs, les trois quarts des policiers, enfin, tu vas leur dire, je suis en mœurs. Berk. Ah, je ne saurais pas. Berk. Ah non, je ne saurais pas.

Moi

Pourquoi ça fait peur ?

Intervenant n°7

Ouais. Ça fait peur de ce qu'on voit, ça fait peur des sentiments qu'on peut avoir, des réactions qu'on peut avoir. Il faut avoir un contrôle de soi de dingue. Et donc, c'est une passion d'être dans les mœurs. Moi, depuis que je suis rentrée à la police, je m'étais toujours dit, je veux un service enquête en mœurs jeunesse. Mais je suis éducatrice spécialisée de formation. Donc voilà, je déteste les stupéfiants, je déteste les vols, voilà, j'aime pas ça. J'ai des collègues qui sont passionnés par les stupéfiants et qui détestent les mœurs. Donc ça, c'est la force de la police, c'est que voilà, on

est passionné par notre travail et on choisit, on peut choisir notre créneau, on va dire ça comme ça, mais on n'enverra jamais un tueur qui n'a pas envie de s'occuper des mœurs.

Moi

J'ai même un peu peur de me dire que si par rapport à un tueur à un autre, on peut vraiment causer en fait une victimisation sans le faire exprès, ou peut-être juste parce qu'on n'était pas de bonne humeur ou quoi. Et je me suis dit que ça peut un peu gâcher l'audition et ça peut. Oui, le moral de la victimisation.

Intervenant n°7

Et c'est pour ça que les directives parquet, quand ils sont mineurs, pour tout ce qui est violences sexuelles, c'est une TAM obligatoire.

Moi

Toujours ?

Intervenant n°7

Toujours. Il y a une arrondissement judiciaire de X.

Moi

Il y a une explication pour ça ?

Intervenant n°7

Parce qu'il faut être formé pour, il faut justement avoir cet aspect empathique et cet aspect social et cet aspect doux dont tu viens de parler. Et qui ne veulent pas risquer la victimisation secondaire avec un collègue qui n'est pas formé.

Moi

Et tu travailles beaucoup avec la justice. Est-ce que tu rentres souvent dans les maisons de justice, comment on appelle ça comme ça ? Les parquets.

Intervenant n°7

En fait, quand j'ai un suspect, déjà, je les ai au téléphone, pas tous les jours, mais pratiquement. Chaque magistrat, on a en jeunesse, on a cinq, six magistrats, on a des juges d'instruction, ça, c'est encore un cran au-dessus. Et voilà, moi, depuis 15 ans maintenant, je les connais tous. Et donc, quand j'ai une question, j'appelle tout

simplement. Encore aujourd'hui, il y en a une qui m'a appelée pour un dossier. Et aller au parquet, j'y vais quand je dois présenter des suspects. Parce qu'en fait, quand tu entends un suspect, quand tu le privas de liberté, il y a plusieurs niveaux. Quand tu le privas de liberté, à l'issue de l'audition, c'est un juge d'instruction qui décide soit de le relâcher, soit de le voir. Et une fois qu'il a été vu, il peut décider de le relâcher, de le mettre en prison, de lui mettre des conditions. Et là, c'est moi qui emmène le suspect chez le juge. Donc là, je vais au parquet de X, je présente. Et si c'est case prison, c'est moi qui l'amène en prison. Un mineur suspect, pareil. un mineur suspect, je vais le présenter devant le juge de la jeunesse qui peut décider de le mettre en IPPJ ou de le relâcher. Et s'il va en IPPJ, c'est moi qui m'y emmène.

Moi

C'est étonnant quand même, non ? que ce soit vous qui fasse.

Intervenant n°7

Dans toutes les zones de police, c'est comme ça. Tu ne savais pas ?

Moi

Non

Intervenant n°7

Si on fait ça, on fait vraiment le dossier de A à Z en enquête, en service d'enquête. Si j'ai eu le cas d'un mineur qui a été accusé d'attouchement à la base dans un service résidentiel pour jeunes sur un 2 beaucoup plus petit, puis une semaine après c'est un autre qui... « Ah mais moi aussi j'ai été victime », puis un mois après sa petite sœur. Eh ben ce gamin là, j'ai dû le priver 3 fois de liberté. Les deux premières fois, non, la première fois, il a été relâché, donc direct dans mon bureau, tu peux rentrer chez toi, papa et maman, bien sûr. La deuxième fois, je l'ai amené chez le juge, mais parce qu'il n'y avait pas de place en IPPJ, il est reparti avec ses parents. Mais la troisième fois, il l'a volé en IPPJ. C'est moi qui fait les trajets.

Moi

Par rapport aux IPPJ, est-ce que vous avez quand même pas mal de dossiers qui sont classés sans suite à cause du fait qu'ils sont overbookés ou pas ?

Intervenant n°7

L'IPPJ ne classe pas les dossiers. L'IPPJ, c'est une prison ouverte ou fermée. Donc, il y a des centres ouverts ou fermés. Il faut savoir que c'est un peu compliqué à expliquer. Donc, il y a l'aspect mineur suspect. Donc, il y a l'aspect juge de la jeunesse. C'est rien, ne tracasse pas. Tu es infernal. L'aspect juge de la jeunesse, donc l'aspect qu'il a fait quelque chose de mal, l'aspect infractionnel. Mais il y a aussi l'aspect protectionnel.

Moi

Protectionnel, oui.

Intervenant n°7

Voilà. L'aspect protectionnel, c'est que, par exemple, un mineur de moins de 10 ans, quand il déconne, il est considéré comme non responsable de ses actes, parce qu'il a moins de 10 ans. Mais on estime que s'il a déconné, c'est qu'il y a une carence quelque part. Et donc, on va activer le volet protectionnel pour vérifier la famille, faire l'enquête sociale, etc. Le SAJ soit en route, le SPJ soit en route. Ça, c'est vraiment deux institutions, ce ne sont pas mes copines. C'est une catastrophe. Parce que c'est secret professionnel, secret professionnel. Tout le temps que SAJ et SPJ, ils ne veulent rien dire. Or qu'à la base, on doit travailler en collaboration pour le bien-être du mineur. Mais eux, ils sont pénibles, sincèrement. Le SAJ a très peu de moyens. Le SAJ, c'est dans le cadre où, je ne sais pas si tu sais, mais ça, mais où tout le monde est d'accord. Donc quand le SAJ intervient-il faut que les parents soient d'accord de faire des efforts ou de mettre en place certaines choses et l'enfant aussi. À partir du moment où il y en a un qui déconne, ça passe au SPJ. Ça, le SPJ, ils n'ont pas le choix. Et là, le SPJ prend des mesures coercitives. Voilà. Mais non, SAJ et SPJ ne sont pas mes amis, je dois dire. Pourtant, c'est pour le bien-être du mineur, mais bon. Donc l'IPPJ, c'est juste un centre en fait, dans lesquels ils ont des suivis psychologiques, assistants sociaux, tout ce que tu veux. Donc ça, je ne dis pas, je ne connais pas leur fonctionnement, mais je sais que les mineurs ne sont pas laissés dans une cage, mais voilà, je sais qu'ils sont quand même suivis. Mais l'IPPJ ne prendra aucune mesure. C'est le SPJ et le juge de la jeunesse qui vont gérer ça.

Moi

Oui, je me suis trompée avec les deux.

Intervenant n°7

T'inquiète. Avec le SPJ, l'IPPJ. Ok. C'est un peu compliqué.

Moi

J'avais eu un cours sur de droit, enfin de droit, mais j'avais oublié, ça fait l'année passée, ça fait un moment. Parce que pour moi, l'IPPJ et le SPJ, pour moi, c'était la même chose. C'est que le SAJ qui était différent des deux.

Intervenant n°7

Non, en fait, SAJ et SPJ, c'est la même chose. Sauf que le SAJ, c'est dans un cadre où tout le monde est d'accord et le SPJ, c'est dans un cadre vraiment coercitif. Donc là, ils prennent des mesures et ils imposent. IPPJ, c'est la prison. Tu retiens ça comme ça.

Moi

OK, ça va, je retiendrai.

Intervenant n°7

Prison ouverte ou fermée, c'est bizarre. Milieu ouvert, milieu fermé. Voilà.

Moi

OK, ben ça va. Merci pour l'information. Ben je pense qu'on est bon. Merci beaucoup. C'était très intéressant.